

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2024



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

## Un partenariat ambitieux entre UNA et la CNSA au service des enjeux du secteur du domicile

L'**Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA)** et la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** ont signé une nouvelle convention pour renforcer les actions en faveur des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie à domicile.

Face aux défis du vieillissement de la population et de l'évolution des besoins sociaux, ce partenariat renouvelé s'inscrit dans une dynamique proactive, visant à garantir la pérennité et l'amélioration continue de l'accompagnement des personnes à domicile.

Le programme d'action 2024-2026, déployé dans le réseau UNA pour un budget total de 18,1 millions d'euros, est soutenu à 60% par la CNSA pour un montant de 10,9 millions d'euros.

### **Un partenariat stratégique de longue date pour l'accompagnement à domicile**

Depuis 2008, UNA et la CNSA œuvrent conjointement pour développer des dispositifs d'accompagnement à domicile.

Le premier partenariat a marqué le début d'une forte collaboration, visant à structurer et à renforcer sur l'ensemble du territoire les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) de son réseau, tout en mettant l'accent sur

la qualité et la professionnalisation des services à domicile. Il s'inscrit désormais dans le nouveau Service public de l'autonomie, identité de la branche Autonomie de la Sécurité sociale, porté par la CNSA.

La convention 2024 – 2026 entre UNA et la CNSA s'inscrit dans un contexte de réforme des services autonomie à domicile – SAD (décret publié le 17 juillet 2023). Cette réforme vise à apporter une réponse coordonnée d'aide et de soins à domicile pour des réponses plus complètes aux besoins, aux attentes des personnes et pour faire des services autonomie à domicile un maillon essentiel du virage domiciliaire. Elle est également un levier pour améliorer l'attractivité des métiers, favoriser la montée en compétences et l'accompagnement des parcours des professionnels.

Dans ce contexte, le programme d'actions de la convention prévoit l'engagement de plus de 500 structures du réseau UNA sur les priorités suivantes :

› ***Accompagner la transformation des SAAD en SAD***

Apporter aux services un appui stratégique, juridique et technique pour opérer leur transformation en services autonomie à domicile, et soutenir l'évolution des organisations de travail en s'appuyant également sur le partage d'expérience et d'outillage au sein du réseau.

› ***Moderniser le secteur de l'aide à domicile***

Poursuivre le déploiement d'outils numériques pour les structures non encore ou partiellement équipées ainsi que pour celles devant renouveler leurs équipements mobiles. Il s'agit également – en complémentarité des actions déployées par d'autres acteurs publics - de sensibiliser les services aux enjeux de la cybersécurité et de la décarbonation, et de les accompagner dans l'appropriation du dispositif HAS d'évaluation de la qualité des ESMS.

› ***Professionnaliser le secteur et contribuer à en renforcer l'attractivité***

Soutenir l'identification et le déploiement d'innovations managériales au sein du réseau et accompagner au changement les services. Investir de nouveaux leviers de recrutement et fidélisation des professionnels en déployant des stratégies et outils d'accompagnement des carrières longues et attirer de nouveaux profils.

*« Nous sommes fiers de renouveler notre partenariat avec la CNSA. Cette convention illustre notre engagement commun à soutenir l'autonomie des personnes en perte d'autonomie, en leur garantissant des services de qualité adaptés à leurs besoins spécifiques. Ensemble, nous continuerons à innover et à améliorer nos services pour le bien-être des personnes que nous accompagnons. »* **Marie-Reine TILLON, Présidente de UNA.**

*« La réforme des services autonomie à domicile est une opportunité unique de faire évoluer notre offre de services. Grâce à cette convention avec la CNSA, nous allons pouvoir amplifier l'accompagnement de notre réseau et améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficacité de nos interventions auprès des personnes âgées et en situation de handicap. Ce nouveau cadre permettra également de mieux soutenir les aidants et de proposer des solutions innovantes et adaptées à chaque territoire. »* **Marianne PISKURSKI, Directrice générale de UNA.**

*« Avec ce partenariat, la CNSA s'engage pour soutenir opérationnellement le secteur du domicile et accélérer la transformation des services sur l'ensemble du territoire. Notre objectif commun est de fournir les réponses les plus adaptées aux besoins et attentes des personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap et de leurs aidants. »* **Maëlig LE BAYON, Directeur de la CNSA**

#### **À propos de UNA :**

Créée en 1970, Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif. UNA est un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs et un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. La fédération représente plus de 600 structures adhérentes, employant 66 145 salariés. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.

### **À propos de la CNSA :**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2024, la CNSA consacre plus de 40 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.

### **Contacts Presse :**

UNA : Chantal Thorigny - 07 88 15 11 56 - [c.thorigny@una.fr](mailto:c.thorigny@una.fr)

CNSA : Anne-Sophie Détriché - 07 86 32 43 68 - [anne-sophie.detriche@cnsa.fr](mailto:anne-sophie.detriche@cnsa.fr)

